

Journée du 12 février 2022 :

Sujet : [INTERNET] Carrière de Parves et Nattages

Date : Sat, 12 Feb 2022 08:35:10 +0100

De : Yannick pasté

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Bonjour,

Je me permets de vous alerter concernant le Projet de ré ouverture d'une carrière au Rocheret.

En effet en tant que résident de la commune si je ne suis pas opposé au projet en tant que tel mais les infrastructures routières ne permettent en aucun cas une telle exploitation !

Autoriser une telle activité vous rendrais certainement responsable des incidents et accidents que la circulation des camions va engendrer (sans compter les nuisances directe subit par les résidents du bourg de Parves)

Comptant sur votre bon sens

cordialement

Yannick Pasté

Sujet : [INTERNET] Enquête pour la carrière du Rocher à PARVES et Nattages

Date : Sat, 12 Feb 2022 09:43:50 +0100

De : nanou.malkoain

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Je suis contre la réouverture trop dangereux pour le site photovoltaïque et defigure la montagne en plus du trafic de camions dangereux sur nos petites routes

Sujet : [INTERNET] enquête publique pour la ré ouverture d'une carrière sur le

site du Rocheret à Parves et Nattages

Date : Sat, 12 Feb 2022 19:08:09 +0100 (CET)

De : Patrick DEGUINES

Répondre à : Patrick DEGUINES

Pour : pref-environnement@ain.gouv.fr

Copie à : mairie@parvesetnattages.fr

M. le Commissaire-enquêteur

Je viens vous communiquer mon avis au sujet de l'éventuelle réouverture de la carrière sur le site du Rocheret à Parves et Nattages.

Cet avis est complètement ***défavorable*** car:

- l'exploitation de cette carrière va engendrer des nuisances importantes pour les habitants de la commune en terme de circulation de camions au cœur du village avec le bruit et l'empoussièremment que cela implique, sans compter les risques d'accidents sur des voies très étroites dans le village.

- le bruit généré par le fonctionnement ordinaire de la carrière entrainerait

également une dégradation du cadre de vie des riverains, très paisible actuellement, et une perte de la valeur immobilière du patrimoine bâti sur Parves et Nattages

- enfin, l'exploitation de la carrière serait antinomique avec le fonctionnement de la centrale photovoltaïque qui s'est implantée sur le même site et compromettrait le développement futur de celle-ci..

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte mon avis.

Cordialement

Patrick DEGUINES

01300 Parves et Nattages